

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| TÉLÉPHONE 31 | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) | 0 fr. 80 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 0 fr. 80 |
| RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —) | 1 fr. 25 |
| » 2 ^e page (— d° —) | 2 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Ala Chambre belge: déclarations du second ministre Theunis. — Vers la reprise de négociations anglo-franco-belges. L'offensive de l'« Observer » contre la France. — Le Premier Anglais est un homme loyal. — Autour d'un démenti officieux. Sa portée exacte. — Hégémonie britannique et indépendance française. — Finance internationale et occupation de la Ruhr.

M. Theunis a lu mardi devant la Chambre la déclaration du ministère reconstitué.

Il a reçu l'accueil le plus sympathique et l'on prévoit que le programme gouvernemental sera approuvé par une honorable majorité.

Mais il n'est pas douteux que de fortes résistances subsistent dans l'un et l'autre camp.

M. Theunis s'est étendu surtout sur les deux questions à l'ordre de la politique intérieure belge : service militaire et flamandisation de l'Université de Gand.

M. Theunis a parlé sobrement des affaires extérieures.

Il a maintenu intégralement le programme de son premier Cabinet.

Il a déclaré qu'il soutiendrait sa politique de réparations jusqu'à ce que la Belgique ait obtenu satisfaction.

Cette résolution ne l'empêchera pas d'ailleurs, au contraire, de continuer avec persévérance ses efforts pour rétablir entre les Alliés une entente qui ne peut que hâter les solutions définitives d'une question vitale pour le pays.

De fait, le baron Moncheur est allé au Foreign Office exposer à lord Curzon les vues du gouvernement belge sur la crise des réparations.

Ces vues concordent exactement avec celles que le comte de Saint-Aulaire a développées de son côté. La parole est maintenant au gouvernement britannique.

La profonde émotion qui a saisi la Chambre belge quand son président, M. Emile Brunet, a flétri le dernier attentat commis par les Allemands contre les soldats belges, prouve que le peuple belge tout entier, comme le peuple français, est résolu à ne pas céder au chantage allemand.

Grâce au dénouement de la crise gouvernementale de Bruxelles, les négociations anglo-franco-belges vont pouvoir reprendre.

Un vrai dire, les conversations ne furent pas interrompues ; mais, depuis trois semaines, elles revêtaient un caractère de discrétion et, pour parler net, de timidité qui ne sied guère à l'heure présente.

A quoi bon le dissimuler ? Depuis une quinzaine, les relations alliées, et spécialement les rapports franco-britanniques, sont mis à une rude épreuve.

Sans la moindre exagération, on peut affirmer que, n'étaient-ce la pondération et le sang-froid des dirigeants, tant de Paris que de Londres, c'en serait fait de l'entente franco-britannique.

Bien mieux, la rupture se serait produite avec « pertes et fracas ».

Telle est, du moins, la conclusion à laquelle devrait aboutir logiquement la violente offensive menée contre la France, par nombre de journaux anglais.

Nous avons signalé, voici une semaine, certain article de l'« Observer », n'hésitant pas à s'appuyer sur un document manifestement faux pour dresser contre notre pays un réquisitoire, dont le trait dominant est la haine de la France.

D'ailleurs, cette première attaque n'a pas suffi à l'« Observer » qui, huit jours plus tard, malgré un double démenti des gouvernements de Paris et de Londres, n'en persiste pas moins à tenter de provoquer une rupture entre deux pays.

Dans ces colonnes, nous ne pouvons retenir la substance des faits articulés. Mais ce qui nous apparaît singulièrement regrettable, c'est l'intention évidente de susciter la méfiance et la division entre la France et la Grande-Bretagne.

Et ce qu'il y a de plus grave, c'est que l'« Observer », quand il nous menace non seulement d'une rupture mais d'une action isolée de l'Angle-

terre vis-à-vis du Reich — affirme se borner à exprimer les intentions des dirigeants londoniens.

De toutes façons, nous sommes en présence d'une tentative de chantage. Et ceci est inadmissible.

Heureusement, les dirigeants de Londres ne se sont pas abandonnés aux suggestions de l'« Observer » et autres feuilles : aux allégations des unes et des autres, il a opposé un démenti.

Il n'était que temps d'ailleurs ! De fait, beaucoup d'esprits, en France, estimaient que les responsables de la politique britannique tardaient peut-être un peu à mettre les choses au point.

Quoi qu'il en soit, le démenti, le désaveu, est venu.

Et, pour l'instant, c'est ce qui importe.

Faut-il ajouter que l'attitude de M. Baldwin, réprouvant avec netteté ceux qui s'essayaient à diviser France et Grande-Bretagne, ne nous a pas surpris ?

Nous l'avons dit : M. Baldwin a toujours fait preuve jusqu'ici de parfaite loyauté à notre égard ?

Dès lors, nous n'avons pas le droit d'incriminer sa bonne foi, ou de l'incriminer lui-même, jusqu'au jour où l'expérience sera faite que notre confiance est mal placée.

Pour être compatriote et successeur de Lloyd George, M. Baldwin ne possède pas forcément ses aptitudes aux piquettes.

Et si nous insistons sur ce point, c'est pour aider à prévenir les jugements précipités et les alarmes que peuvent faire naître les articles dissolvants de certains journaux anglais.

N'oublions pas, quand nous les lisons, que leurs auteurs ne sont pas toute l'Angleterre ; bien plus, qu'ils ne sont pas l'Angleterre qui est au pouvoir.

Et ce souvenir contribuera à nous conserver notre sang-froid et notre liberté de jugement.

Ces remarques faites, nous n'en sommes que plus à l'aise pour apprécier la conduite britannique.

C'est un fait que l'agence Reuter a publié une rectification officieuse aux menaces adressées à la France par l'« Observer ».

Mais c'est un fait que cette rectification s'est fait attendre trente-six heures, de telle sorte que sa portée se trouve sensiblement atténuée.

Par ailleurs que dit la note Reuter ?

Nous lisons d'abord ceci : « On déclare dans les milieux autorisés, qu'il est tout à fait prématuré de parler d'action séparée de la part du gouvernement britannique ».

Qu'est-ce à dire, sinon qu'on ne se refuse pas, dans les milieux dirigeants anglais, d'envisager une action isolée. Pour l'instant, rien n'a été décidé, mais peut-être que demain...

A ce sujet, le Temps constate : « Nous cherchons en vain, soit dans la note Reuter, soit dans toute autre manifestation officielle ou officieuse de la pensée britannique, une indication permettant de croire que l'« Observer » et ses confrères se sont trompés sur le fond des choses. Il apparaît au contraire que le gouvernement britannique se réserve bien, en cas de désaccord prolongé avec le gouvernement français, d'entreprendre une action diplomatique qui conduirait à une entente anglo-allemande, en dehors de la France. Que l'Angleterre ait cette arrière-pensée, voilà ce qui nous paraît être le trait essentiel de la situation. »

Le trait essentiel, et le trait le plus grave serions-nous tenté d'ajouter.

Car, si l'Angleterre réalisait son arrière-pensée, nous assisterions à la ruine totale de l'œuvre entière de paix poursuivie depuis l'armistice.

Au fond, il semble bien que depuis la fin des hostilités, la Grande-Bretagne n'ait eu qu'une préoccupation : aboutir à une entente avec l'Allemagne.

Certes, nul n'avoue explicitement un tel programme.

Pourtant, comment ne pas le discerner quand on fait le bilan de ces dernières années ?

Voyons de près la situation : Que recherchent les dirigeants ? Un règlement des réparations.

Or, l'Angleterre est inquiète à

l'idée que l'Allemagne pourrait céder à l'action franco-belge, c'est-à-dire à une action où elle ne figure pas. De là son opposition à notre occupation.

Pareillement, l'Angleterre répugne à l'idée que la pression de la Ruhr pourrait tourner un jour ou l'autre à une entente franco-allemande sur les réparations. De là ses efforts pour rentrer en conversation.

Mais dans tout cela, dans toutes ces préoccupations, nous ne voyons nullement apparaître le souci de travailler à la paix.

Seul, se manifeste le désir de tenir le rôle d'arbitre ; seule, la volonté de décider des destinées de la France et du Reich.

Au fond, n'est-ce pas là un nouvel effet des aspirations séculaires d'hégémonie britannique sur le continent ?

Jusqu'à la venue au pouvoir de M. Poincaré, les dirigeants anglais ont pu espérer que leurs vœux se réaliseraient.

M. Poincaré, par sa résistance aux prétentions britanniques, a rendu son indépendance politique à la France et c'est pourquoi, aujourd'hui, on le menace de traiter directement avec le Reich !

Et bien, il n'est pas un seul Français, digne de ce nom, qui ne doive approuver d'esprit et de cœur l'actuel président du Conseil.

La France lui devra de l'avoir sauvé de la servitude économique-financière des anglo-saxons.

N'aurions-nous échappé à la servitude politique allemande que pour tomber sous le joug de la finance internationale ?

Nous ne voulons d'aucun asservissement !

Et les remarques qui précèdent sont si vraies que l'offensive de l'« Observer » et autres feuilles britanniques ont eu leurs répercussions immédiates sur les changes.

Alors que la livre se tenait aux alentours de 70 francs, elle s'est brusquement élevée à 77-78 francs.

N'est-il pas manifeste, dans ces conditions, que la spéculation est à la base de toute la campagne menée contre notre pays ?

La vérité, c'est que ce sont les financiers internationaux, spécialement anglo-saxons, qui manœuvrent pour nous abattre.

Et bien, notre riposte est toute trouvée : c'est le fait de l'occupation de la Ruhr.

La Ruhr constitue pour nous un gage précieux.

La pire faute consisterait à laisser amoindrir, de façon directe ou indirecte, cet avantage. Nous ne devons céder aucune parcelle du fait acquis de la Ruhr pour obtenir un compromis éphémère de l'Angleterre.

Sur ce point, le président du Conseil sera soutenu par l'opinion unanime du pays.

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Ateliers occupés, locomotives saisies

Les ateliers de réparation de la mine Mied ont été occupés, le 30 juin, sans incidents. 86 locomotives ont été trouvées dans les ateliers dont 13 étaient prêtes à entrer en service.

Les opérations de saisie des stocks des usines Krupp, de Segeroth et de Gutehoffnungshutte, ainsi que des mines Walmond, Mansfeld, Heinrich-Gustav, de Landendreer, et de la mine Dorstfeld se sont effectuées le 1^{er} juillet sans incidents.

Quatre locomotives entièrement neuves ont été trouvées aux établissements Krupp, de Segeroth.

Une protestation allemande

Le président de la ligue allemande des droits de l'homme, vient d'écrire au président du Reichstag pour protester contre les attentats de ces derniers temps, qui, en somme, ne détruiraient que les biens allemands, et exposent une population paisible aux mesures de rigueur d'un état de siège.

Pour finir, il exprime des idées pessimistes sur la situation en Rhénanie, où les « idées séparatistes gagnent chaque jour du terrain », quoi qu'en pense un gouvernement qui méconnaît la situation, et un chancelier d'Empire qui est sous la dépendance de M. Helfferich.

La résistance boche

Les commerçants de Witten ont reçu une circulaire venant très probablement de Berlin, leur interdisant de payer tout droit de douane et de réduire leurs approvisionnements afin d'exciter le mécontentement de la population à l'égard des troupes d'occupation.

Une enquête est en cours à ce sujet et des sanctions seront prises.

Arrestations

A la suite de l'attentat commis, à l'entrée du tunnel de la gare de Mayence, trois individus suspects ont été arrêtés.

L'amorçage de l'engin était constitué par un dispositif à retardement fabriqué en série et basé sur l'action d'un acide sur un diaphragme de métal.

Dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, des policiers allemands ont essayé d'arrêter un mineur, Nieder Hadamar, au nord de Limbourg, et, en zone neutre, sept employés auxiliaires de la régie. Un seul a pu être arrêté ; les autres se sont réfugiés à Diez.

Résistance passive

Malgré le secret dont le gouvernement allemand entoure toutes les opérations de secours à l'industrie de la Ruhr la Volksteining de Dusseldorf affirme que les crédits alloués à l'industrie rhéno-westphalienne, pour soutenir son action de résistance se montent à environ deux mille milliards de marks.

Les Turcs prennent des mesures militaires

Les autorités militaires alliées ont constaté un débarquement récent de troupes et de matériel de guerre et d'un certain nombre d'officiers turcs à Beicos-Buyukdere, dans la banlieue de Constantinople.

Les forts de la côte européenne du Bosphore, ont été pourvus d'une garnison turque. Les hauts-commissaires alliés ont protesté auprès des autorités turques contre ces mesures militaires qui constituent une violation flagrante de la Convention de Moudania.

Les autorités d'Angora ont donné son passeport au patriarche grec. Le Synode discutera, jeudi, la ligne de conduite à adopter en ce qui concerne la demande faite par le patriarche de se retirer dans un couvent du mont Athos.

L'Amérique sèche

L'amiral Bradley-Kiske, actuellement en retraite, vient de prendre parti d'une manière sensationnelle dans la question de la prohibition. Au cours d'une allocution qu'il prononçait, l'amiral a réclamé une conférence où prendraient part des personnalités américaines en vue, afin de mettre un terme au chaos et aux froissements internationaux auxquels donne lieu l'application de la loi de prohibition.

L'amiral est d'avis que le gouvernement américain marche vers une guerre, s'il ne change pas sa manière de voir.

Les Suisses ont froid

Depuis environ un siècle, la température enregistrée durant le mois de juin dans le nord de la Suisse n'avait pas été aussi basse que celle du mois écoulé.

La température maxima pour Zurich a été de 12° 6 seulement, ce qui, d'après les données météorologiques enregistrées jusqu'à ce jour, n'avait encore jamais été observé.

Une collision de trains

Une collision de trains s'est produite entre Eucarest et Jassy. Trente personnes ont été tuées et plus de cinquante blessées.

Vacances parlementaires

Quand les vacances parlementaires ?

On croyait que le gouvernement donnerait, vendredi soir, la clef des champs aux parlementaires, mais c'est la date du 13 juillet qui est fixée.

C'est que nos honorables ont encore un programme chargé à réaliser ; ils ont, en effet, à voter le budget des dépenses recouvrables et l'accord

commercial franco-belge ; de plus, M. Poincaré a fait savoir qu'il désirait faire approuver, au moins par la Chambre, les accords navals de Washington, dont l'entrée en vigueur est subordonnée à une dernière ratification, celle de la France.

Les Chambres siègeront donc encore la semaine prochaine ; elles ne se sépareront que pour la fête nationale.

Mort d'un député

On annonce la mort de M. Oudin, député de l'Eure.

Tirages financiers

Crédit national 1920
Le n° 4.918.011 est remboursé par 1.000.000 de fr.
Le n° 3.872.233 gagne 500.000 fr.
Le n° 6.548.340 gagne 200.000 fr.
Le n° 7.537.545 gagne 200.000 fr.
Le n° 648.129 gagne 100.000 fr.
Le n° 3.398.294 gagne 100.000 fr.
Le n° 6.503.291 gagne 100.000 fr.
Les six n° suivants gagnent chacun 50.000 fr. : 1.143.092 1.959.014 4.031.826 4.316.613 5.439.877 6.838.188

Chambre des Députés

Séance du 3 juillet 1923

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet réglant les conditions dans lesquelles seront épurés les comptes de guerre. M. Schmidt énumère les différents comptes de guerre dont l'apurement est en cause et il déclare que ce qui frappe à ce propos, c'est que le Gouvernement semble avoir voulu dessaisir la Cour des Comptes de son droit de contrôle. Il signale les difficultés qui s'opposent à une vérification exacte des comptes. Les pièces sont si nombreuses qu'il sera impossible de les consulter toutes, dit-il.

M. Evain, rapporteur, expose le projet qui porte sur 3 points principaux : 1° le rapprochement des écritures des ordonnateurs et de celles des comptables ; 2° les conditions de présentation de certains comptes de la Caisse centrale du Trésor public ; 3° la reprise des règles normales pour le règlement des exercices budgétaires.

M. de Lasteyrie dit que rien ne sera changé en ce qui concerne la vérification des comptes des comptables. Il demande d'autoriser la Cour des Comptes à nommer une Commission qui pourra aller sur place effectuer les vérifications qu'elle jugera nécessaires, car il faudrait transporter à la Cour des Comptes 1.264.000.000 fr. de pièces représentant une valeur de 2.480 mètres cubes ; leur classement exigerait un personnel de 3.400 employés et une dépense de 17 millions. L'article 1^{er} du projet est adopté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le budget des dépenses recouvrables. Ce budget se monte cette année à 13 milliards 316 millions, 828.423 fr.

M. Ingheles déclare que des faits de gabegie se sont produits dans les régions libérées. M. Reibel dit qu'il ne faut pas croire que dans les régions libérées, les deniers de l'Etat ont été systématiquement gaspillés.

M. Ingheles accuse M. Loucheur de faire partie d'un groupe ayant pour but de se rendre maître du marché des cotons. M. Desjardins conteste les dires de M. Ingheles. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

M. Boutelle expose les revendications des receveurs-buralistes. Le ministre des finances déclare qu'il s'emploiera pour améliorer la situation des receveurs-buralistes.

Séance du 4 juillet 1923

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet de loi tendant à fixer les conditions dans lesquelles sont apurés les comptes de la période de guerre. Les articles 2 et 3 sont votés. M. Evain expose le fonctionnement actuel de la comptabilité des bons de la Défense nationale et déclare que les intérêts du Trésor sont maintenant entièrement sauvés.

Un amendement tendant à simplifier la procédure de contrôle est voté par 360 voix contre 154. L'article du projet est adopté.

Dans la séance de l'après-midi, la

Chambre discute la suite du budget des dépenses recouvrables. MM. Dubois, Cachin, Habet, Reibel prennent part à la discussion qui est renvoyée au lendemain.

CHRONIQUE LOCALE

L'Administration au travail ou les employés-ralentisseurs

Au cours des longues semaines consacrées à « purifier » le budget, la Commission des finances du Sénat a fait un certain nombre de trouvailles pittoresques, dont la narration, si elle tentait une plume ironiste, constituerait le plus divertissant recueil d'extravagances.

Notre confrère, l'« Opinion » nous conte une de ces découvertes. Nous citons textuellement :

« Voici un trait en vérité délicieux. De l'aveu officiel du Ministère des Finances, il existe actuellement dans les manufactures de tabac de l'Etat plus de deux mille employés en surnombre. Pour ne pas leur donner congé, on a arrêté les machines à grand rendement et l'on fait confectionner des cigarettes à la main par ce personnel. Les dépenses de salaires correspondant à la main d'œuvre en surnombre ainsi occupée à rouler des cigarettes avec le maximum de lenteur, dépassent 12 millions de francs ».

Voici, au reste, les précisions éloquentes fournies par M. Dausset, rapporteur spécial du ministère des Finances :

« On emploie des ouvrières à faire des cigarettes ordinaires à la main. « Alors qu'une ouvrière excellente fait 1.500 cigarettes par jour et rapporte à l'Etat 75 fr., et qu'une ouvrière moyenne fait 1.200 à 1.300 cigarettes par jour et rapporte à l'Etat 60 à 65 fr., environ, des machines ordinaires font 90.000 cigarettes par jour et rapportent à l'Etat 5.400 fr. »

« Donc, d'un côté, une ouvrière qui rapporte 75 fr., une autre avec une machine qui rapporte 5.400 fr. Et il y a d'autres machines qui peuvent faire non plus 90.000 cigarettes par jour, mais 250.000, il y en a même à l'étude qui vont beaucoup plus vite. »

« Il y aurait actuellement un huitième des machines en disponibilité ».

Notre confrère ne nous dit pas si la Commission des Finances — et le Ministre — se sont efforcés de supprimer ces deux mille employés en surnombre.

On voudrait le croire ! Mais en matière de gestion administrative, les conclusions ne sont pas naturelles, les plus logiques ne sont pas précisément celles qui ont le plus de faveur.

Certes, chacun sait que l'Administration est passée experte en ingéniosités extravagantes.

Pourtant, il semble bien qu'en l'espèce, avec ses « deux mille employés ralentisseurs », l'Administration ait battu son propre record.

Ainsi, alors que le pays, par des efforts surhumains, s'efforce d'intensifier la production, en perfectionnant toujours plus son outillage industriel, l'Etat, lui, arrête ses machines, parce qu'elles produisent trop et leur substitue la tâche manuelle.

Ce serait d'un comique inénarrable, si les contribuables ne faisaient pas les frais de pareilles facéties.

Le pittoresque ici, c'est que la générale institution « des employés-ralentisseurs » se rencontre dans le domaine du monopole des tabacs, le type classique du monopole fiscal.

Faut-il s'étonner, après de si miraculeuses innovations, qu'on augmente tous les deux ou trois mois le prix de vente des tabacs et, spécialement des cigarettes ?

Considérez, enfin, que pour organiser ses équipes « d'employés ralentisseurs » l'Administration choisit précisément l'heure où le pays manque le plus de main d'œuvre, l'heure où pour entretenir notre activité économique, nous devons faire venir en France des milliers et des milliers d'émigrants : d'Italie, d'Espagne, de Pologne et même du Maroc, d'Indo-Chine.

...Quelle récompense nationale ne

mérite pas le comptable de la Commission des Finances du Sénat dont la perspicacité aura permis d'enrayer — du moins on peut l'espérer — le développement de cette nouvelle institution d'Etat des « employés-réaltisseurs » ?

M. DAROLLE.

La spéculation des changes

La Commission des spéculations a adopté une motion présentée par M. Bougère, rapporteur de la proposition de loi de M. Jaeger, tendant à réformer la spéculation sur les changes. Cette résolution invite le gouvernement :

1. A surveiller la spéculation des changes sur les marchés de Paris.

2. A veiller à l'application stricte de la loi du 1^{er} août 1917 concernant le répertoire des opérations de change.

3. A instituer sur les bases les plus larges possibles un marché à terme des changes où pourront être négociées sur douze mois les devises étrangères nécessaires aux opérations commerciales.

Voilà une question qui devrait être étudiée avec un soin très particulier. Depuis la guerre, il y a des pays qui nous exploitent de façon scandaleuse. Il n'est pas possible que cette exploitation puisse durer.

Il est inadmissible qu'un accord n'intervienne pas pour enrayer la baisse du franc. Chaque jour, on annonce que la situation commerciale française s'améliore, mais on ne constate aucune amélioration dans le change.

La finance cosmopolite ne paraît pas avoir intérêt au relèvement de notre franc, et il est vraiment déplorable de voir que les Espagnols, qui avant la guerre, étaient nos tributaires et, comme on l'a dit, à la cote, ont leur peseta d'une valeur supérieure à notre franc.

Les commerçants du Midi et du Sud-Ouest souffrent de cette situation. Leurs doléances, leurs récriminations sont de plus en plus vives et justifiées. Il serait temps, disent-ils, que cette situation prit fin.

Sans doute, nos charismants alliés Américains ont commencé par ruiner le commerce des vins français en décrétant le régime sec, et nos bons amis les Anglais ne se hâtent pas de faciliter nos exportations et nos importations. De longtemps encore, ils agiront de même façon.

Mais, comme l'indiquait un groupement de commerçants du Sud-Ouest, si on ne peut faire fléchir l'intransigeance de nos bons alliés Américains et Anglais, on peut, on doit mettre un terme à la spéculation dont nous sommes victimes de la part des Espagnols. Ce sera toujours ça de gagné, en attendant que le Gouvernement prenne des mesures pour réformer les agissements des financiers.

LOUIS BONNET.

Un mauvais commerçant

L'Etat a besoin d'argent, chacun sait ça. Mais l'Etat devrait avoir la délicatesse de payer ses dettes sans obliger son créancier de dépenser de l'argent.

Il arrive, souvent, qu'un débiteur de mauvaise foi déclare qu'il paiera mais qu'il fera « manger de l'argent » à son créancier. Ce procédé n'est pas très honnête. C'est une raison pour que l'Etat ne l'emploie pas.

Et cependant, le « Réveil Economique » affirme que l'Etat n'hésite pas à employer ce mauvais procédé, car il y trouve du bénéfice.

Ainsi, un malheureux client de l'Etat a envoyé un mandat. La lettre est perdue. Réclamation de l'envoyeur. On lui demande 25 centimes pour enquête, 25 pour avis que le mandat n'a pas été touché, 25 pour savoir qu'il peut le retoucher. Enfin, on rembourse la somme, moins les frais d'expédition. On a donc pris au malheureux expéditeur 2 fr. 20 parce que l'administration a mal fait son service.

Le cas s'est produit pour un client qui avait envoyé un mandat de cent sous. C'est heureux même qu'on ne lui ait pas dressé procès-verbal, pardessus le marché.

On avouera que ce procédé est abusif, car l'administration étant payée pour assurer son service, c'est bien le moins que si son service est mal fait, elle en supporte les conséquences toute seule.

Le client a payé tout ce qu'on lui a demandé pour expédier la lettre et le mandat : si lettre et mandat sont perdus, que l'administration fasse toutes les enquêtes qu'il lui plaira de faire, mais qu'elle ne fasse pas payer les frais de cette enquête au client.

Un commerçant quelconque à qui un client rapporte une marchandise avariée, la reprend et rembourse le prix payé.

Mais l'Etat n'est pas un commerçant quelconque : c'est un mauvais commerçant.

L. B.

Respect au monument Gambetta

Une fois de plus, nous signalons à qui de droit combien il est déplaisant de voir des groupes d'enfants grimper sur le monument de Gambetta.

Lorsqu'un accident se sera produit ou lorsque des dégradations seront constatées sur le monument, il ne sera plus temps de prendre des mesures.

Armée

Parmi les officiers admis à la position dite « en réserve spéciale », à compter du 30 juin 1923, nous relevons le nom de M. Bastid, capitaine au 7^e d'infanterie (22 ans de services).

Honorariat

En application de la loi du 24 avril 1916, sont nommés honoraires, les anciens officiers des réserves dont les noms suivent :

MM. Grangié, à Cahors, avec le grade de chef de bataillon de réserve honoraire ; Maury, à Souillac, et Satgé, à Cahors, avec le grade de capitaine de réserve honoraire.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'article 59 de la loi de finances, ainsi conçu :

« Les contribuables qui ont été mobilisés ou réformés dans les conditions prévues par l'article 13, alinéa 1^{er} de la loi du 25 juin 1920, sont, à l'exception de la contribution extraordinaire sur les bénéfices réalisés depuis le 11 novembre 1918, si, antérieurement à cette date, ils n'ont pas réellement personnellement de bénéfices imposables. »

MM. Loubet, Fontanille et de Monzie, ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté par 205 voix contre 60.

Service vicinal

Sont nommés cantonniers du service vicinal dans le Lot :

MM. Vergnes, Rieux, Gamel, Juvenal, Bessières.

Contributions Indirectes

Notre compatriote M. Garrigou, de Catus, surnuméraire des contributions indirectes à Montmorency est nommé dans le Lot.

Lycée Gambetta

La distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta aura lieu vendredi matin, 13 juillet.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Lycée de jeunes filles

La distribution des prix aux élèves du lycée de jeunes filles aura lieu vendredi 13 juillet.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Ternois, professeur de 6^e, agrégé des lettres.

Pour les viticulteurs

Voici le programme provisoire, tel qu'il a été préparé par M. Bouat de la mission d'études des viticulteurs du Lot dans la région viticole du midi.

Ce programme dû à la collaboration du conseiller général de Martel et des Compagnies de chemins de fer, comprend 3 journées de voyages. Les frais d'auto-cars et de séjour seraient seuls à la charge des viticulteurs en mission.

Première journée. — 7 h. réunion générale gare de Cahors ; 7 h. 16, départ de Cahors ; 11 h. arrivée à Carcassonne (visite de la ville, déjeuner) ; 14 h. 34, 15 h. 8, départ, arrivée à Lézignan ; 15 h. 30 16 h. 50, visite de la coopérative viticole ; 16 h. 30, 17 h. 30, visite de la distillerie de Mme Pams (dîner buffet Narbonne) ; 17 h. 55, 21 h. 32, départ arrivée à Cette (coucher).

Deuxième journée. — 7 h. 30, départ en voiture pour Villeroy ; 9 h., 10 h. 30, visite des vignobles et de la cave des Salins du Midi ; 11 h. retour à Cette ; 11 h. 15, 12 h. 30, déjeuner ; 12 h. 55, 13 h. 38, départ, arrivée à Montpellier ; 14 heures 17, départ en voiture pour la visite de l'Ecole nationale de viticulture ; 18 h. retour à Montpellier, coucher.

Troisième journée. — 5 h. 55, 6 h. 41, départ, arrivée à Lunel ; 7 h. 11 h., départ en voiture pour la visite des caves coopératives de Saint-Nazaire, Laussargues, Saint-Just et Marsillargues ; 11 h. 30, 13 h., déjeuner ; 13 h. 45, visite de la coopérative de Lunel et de la distillerie de Lunel-Viel.

P. S. — Le départ de Lunel par le train de 15 h. 26, permet d'arriver à Cahors dans la nuit.

Ajoutons que le voyage gratuit est consenti pour une trentaine de représentants de la viticulture quercynoise.

Aux visites prévues à ce programme, s'ajoutera vraisemblablement, sur la demande de certains congressistes l'étude sur place de coopératives de vente.

Fête de bienfaisance

La fête de bienfaisance organisée par l'Union des Femmes de France, au profit de la Goutte de lait, a eu lieu mercredi soir dans la salle du Conseil municipal.

Dès 8 heures, de nombreux enfants se pressaient dans la salle décorée avec art, où devait avoir lieu un bal. Ce bal fut réussi et amusa fort les jeunes danseurs dont la joie était grande.

Le concert qui fut donné à 9 heures obtint un beau succès. Le programme très bien composé charma les nombreux auditeurs qui applaudirent vivement les artistes dont le talent fut très apprécié.

Tous méritent de vives félicitations et les organisateurs de sincères remerciements pour la belle soirée de mercredi.

Fête de quartier

Les jeunes gens de la Place St-Urcisse viennent le public qu'ils célèbreront, la St-Roch, les 19, 20, 21 août.

Comme chaque année ils se proposent de la fêter brillamment.

P. S. — Une agréable surprise est réservée aux Cadurciens.

Le Comité.

Prélèvements

MM. Caillou, commissaire de police et Abadie, inspecteur des fraudes, ont procédé mercredi à des prélèvements de lait à Luzech.

Ces prélèvements ont été envoyés au laboratoire de Toulouse aux fins d'autopsie.

Les Chambres d'Agriculture

Voici la substance de la nouvelle loi qui se substitue à celle du 15 octobre 1919, qui vient d'être adoptée par le Parlement sur les Chambres d'Agriculture.

Il est créé dans chaque département une Chambre d'Agriculture. Elle est composée de membres élus au scrutin de liste par arrondissement, et de délégués désignés de même manière par les associations des syndicats agricoles.

Sont électeurs : les propriétaires et usufructiers d'une exploitation rurale, les fermiers, métayers, régisseurs ; les ouvriers à la journée ou à gages ; les femmes, chefs d'exploitation. L'âge d'éligibilité est de 30 ans.

Les Chambres d'Agriculture donnent aux préfets et au gouvernement tous les renseignements et avis qui leur sont demandés sur les questions agricoles. Elles ont le droit de transmettre des vœux aux pouvoirs publics à titre consultatif. Elles peuvent créer et subventionner tous établissements, ou entreprises d'intérêt agricole.

Elles se réunissent en mai et en décembre, en session ordinaire, dont la durée est de huit jours au plus.

Les offices départementaux agricoles institués par la loi du 6 janvier 1919 sont maintenus dans leurs attributions.

Un amendement de M. de Monicault a mis les Chambres d'Agriculture sur le même pied que les Chambres de Commerce. Le règlement d'administration publique sera rendu dans le délai de trois mois.

Le routage des journaux

Voici le texte de l'article 87 de la loi des finances, concernant les tarifs applicables aux journaux.

L'article 1^{er} de la loi du 29 mars 1920, portant relèvement des taxes postales télégraphiques et téléphoniques, est ainsi modifié :

Paragraphe V, imprimés. — B) Journaux et écrits périodiques, joués à 60 grammes : a) journaux routés et envois « hors sac » ; rayon général, 1 centime ; rayon limitrophe, 1/2 centime ; journal non routé : rayon général, 2 centimes ; rayon limitrophe, 1 centime.

De 60 à 75 grammes : a) journaux routés et envois « hors sac » ; rayon général, 2 centimes ; rayon limitrophe, 1 centime ; b) journaux non routés ; rayon général, 3 centimes ; rayon limitrophe, 1 centime et demi.

Le reste sans changement.

Aviation

Formation de pilotes aux frais de l'Etat

Il est accordé encore cette année, à un certain nombre de jeunes gens de la classe 1924, désireux d'effectuer leur temps de service légal dans le personnel navigant de l'aviation, des bourses de pilotage leur permettant de suivre un entraînement gratuit dans les écoles d'aviation civiles et de concourir pour l'obtention du brevet militaire de pilote d'aviation.

On exige de ces jeunes gens qu'ils soient sujets Français, nés de père et de mère Français.

Les avantages réservés aux élèves pilotes boursiers pendant leur entraînement dans les écoles d'aviation civiles sont les suivants :

Leur instruction de pilote est aux frais de l'Etat.

Ils sont logés et nourris par l'Ecole aux frais de l'Etat.

Ils touchent une prime de 90 francs par mois de présence effective à l'Ecole.

En cas de maladie ou d'accident, ils sont soignés par les services de l'Ecole à laquelle ils sont affectés. Toutefois, en cas de maladie ou d'accident étrangers au vol, les soins ne sont garantis que pendant quinze jours, au bout desquels le Ministre peut prononcer la radiation.

Chaque mois, ils ont droit sur les Chemins de fer à un bon de réduction à destination du domicile de leur famille.

Ils bénéficient pour les vols effectués pendant leur entraînement à l'école d'une assurance contractée par l'Etat en vue de les garantir contre les accidents.

Le brevet militaire de pilote d'aviation, obtenu comme boursier de pilotage, donne droit aux indemnités spéciales du personnel navigant de l'Aviation Militaire (capitaines et soldats à fr. 50 par jour ; sous-officiers 3 francs par jour).

Au point de vue de l'avancement, le brevet militaire de pilote d'aviation, comme boursier de pilotage, procure les mêmes avantages que le certificat de préparation au service militaire, si le boursier entre en service dans les six mois qui suivent l'obtention du brevet.

Nous ne saurions trop engager les jeunes conscrits à s'intéresser à cette possibilité que leur offre leur classe d'obtenir leur brevet de pilote aux frais de l'Etat.

Indépendamment des nombreux avantages militaires que ce titre leur confère, le brevet de pilote leur apporte la certitude d'arriver, plus tard, à des situations que l'avenir immense de l'aviation commerciale rendra de plus en plus intéressantes.

Les jeunes gens de la classe 1924, désireux de devenir pilotes aux frais de l'Etat peuvent demander à ce sujet tous les renseignements nécessaires à M. le Président de l'Avia-Club du Sud-Ouest, 20, rue David-Johnston, à Bordeaux, qui se fera un plaisir de leur faciliter les quelques démarches qu'ils auront à accomplir.

Courrier d'Allemagne

Je reçois du Wurtemberg avec affranchissement de 300 marks une longue lettre dont je voudrais donner aux lecteurs du Journal du Lot quelques extraits ; ils se rendront compte de la vie économique de là-bas. J'avais demandé des nouvelles d'une vieille fille, assez misérable, veuve et femme de journée. Elle vient de mourir, et voilà ce qu'on coté ses obsèques, très simples, payées par ses sœurs : la tombe : 21.600 m. ; lincoen en papier : 3.100 m. ; cercueil : 45.000 m. Transport du cadavre en auto : 10.000 m. Frais généraux d'inhumation, etc. Bref : le tout 150.000 marks ! S'il est cher de mourir, il n'est pas bon de vivre. Un œuf : 700 m. ; la livre de viande, 12.000 m. ; la livre de beurre, 30.000 m. ; un petit pain, 260 m.

Avez-vous soif, ce qui est un supplice pour un Boche, il faut boire de l'eau ou être riche comme Crésus. Ex. : 1/2 litre de cidre : 500 marks ; une bouteille de bière : 1.600 m. ; 1/4 de vin : de 1.800 à 2.000 m. Hier, on a mis aux enchères des crues spéciales de 1921. Le litre a été vendu entre 69.000, 108.000 et 234.000 m., c'est fou. 5.000 m. par mois, l'abonnement à un journal !

« Ne venez pas ; vous seriez terriblement exploités, sans compter le danger » ; dans un hôtel moyen, vous payeriez de 25 à 30.000 m. par jour Des étrangers pas tout à fait en règle, ont dû verser 200.000 marks d'amendes à la ville.

Le tarif kilométrique en 3^e classe est de 33 m. ! donc pour 100 km. 3.300 m. Aussi n'ose-t-on plus voyager.

Néanmoins, à la 4^e page des journaux, je vois qu'il y a représentation, chaque soir, aux différents théâtres.

Il est vrai que l'ouvrier gagne en viron 90.000 marks par mois et davantage et dépense tout.

Ça durera tant que ça pourra !

Ant. CHERY.

La pêche dans les étangs

Le tribunal de Saint-Yrieix vient de rendre un jugement des plus intéressants pour les propriétaires d'étangs alimentés et traversés par un cours d'eau.

Juste-à la jurisprudence, saisie de faits illicites de pêche à la main, commis au moment où l'étang est mis à sec, en vue de sa pêche, se refusait à qualifier de vol les faits incriminés, elle se bornait à faire application contre les voleurs de poissons, sous la prévention de pêche au détriment d'autrui, de la loi de 1829 sur la pêche et n'appliquait que de légères peines d'amende.

Le tribunal décide, à l'encontre de cette jurisprudence, qu'il ne peut y avoir acte de pêche lorsque le poisson est inerte sur la vase ; que la loi de 1829 réglemente seulement les modes de capture du poisson possédant dans l'eau ses moyens ordinaires de défense, que si au contraire le poisson ne peut plus échapper par le fait de l'assèchement de l'étang, il devient, dès ce moment, la propriété de celui propriétaire ou fermier, qui a provoqué volontairement, l'assèchement de l'étang en vue de sa pêche et par conséquent qu'il y a délit de vol si le propriétaire est dépourvu à cet instant du produit de la pêche de son étang.

Le tribunal ajoute qu'il n'a pas à se préoccuper de la question de savoir si l'étang a été séché par le fermier dans des conditions licites ou non.

Postes et Télégraphes

AVIS

L'Administration des P. T. T. est informée que des courtiers en publicité recherchent, au titre de concessionnaires officiels, des contrats de publicité en vue d'insertions dans des annuaires téléphoniques privés.

Il est rappelé qu'il n'existe qu'un seul annuaire téléphonique officiel, l'Annuaire officiel des abonnés aux réseaux téléphoniques dont le concessionnaire unique de la publicité est M. Faller, 10, rue Bailleul, Paris, 1^{er}.

Concours pour l'attribution de la concession de la publicité de la liste des titulaires de comptes courants des chèques postaux.

Le 26 juillet 1923, à 10 heures, il sera procédé au Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et des Télégraphes (Direction du Personnel et de la Comptabilité-Section commerciale, rue de Grenelle, n° 99, à Paris (7^e), à un concours, sur soumissions fermées, pour l'attribution de la concession de la publicité commerciale dans la liste des titulaires de comptes courants des chèques postaux.

Les personnes désireuses de concourir devront adresser par lettre une demande de participation au concours qui devra parvenir au Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et des Télégraphes avant le 16 juillet 1923.

Concours pour l'attribution de la concession de la publicité sur certaines formules de service mises à la disposition du public dans les bureaux de poste.

Le 26 juillet 1923, à 11 heures, il sera procédé au Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et des Télégraphes (Direction du Personnel et de la Comptabilité-Section commerciale, rue de Grenelle, n° 99, à Paris (7^e), à un concours, sur soumissions fermées, pour l'attribution de la concession de la publicité commerciale sur les formules de service mises à la disposition du public dans les bureaux de poste.

Les personnes désireuses de concourir devront adresser par lettre une demande de participation au concours qui devra parvenir au Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et des Télégraphes avant le 16 juillet 1923.

Les intéressés pourront prendre connaissance des cahiers des charges relatifs aux deux concours susvisés, dans les bureaux de la Direction du Personnel et de la Comptabilité (Section Commerciale), rue de Grenelle, n° 99 à Paris (7^e), tous les jours ouvrables, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 5 heures.

Les imprimés commerciaux

Le « Journal Officiel » vient de publier le texte de la loi rendant désormais obligatoire l'inscription de ces deux mentions sur les papiers de commerce. Nous croyons utile de le reproduire :

« Tout commerçant français ou étranger, toute société commerciale française ou étrangère, assujettis par la loi du 18 mai 1919 à se faire immatriculer dans le registre du commerce du lieu de son domicile commercial ou de son siège social, est tenu de mentionner, dans les factures, lettres, notes de commande, tarifs, annonces et prospectus, le nom du Tribunal de commerce où il est immatriculé et le numéro de son immatriculation au registre analytique du registre de commerce.

« Les listes des électeurs prévues à l'article 3 de la loi du 8 décembre 1883, relative à l'élection des membres des Tribunaux de commerce, et à l'article 3 de la loi du 19 février 1908, relative à l'élection des Chambres de commerce, seront établies en prenant pour base, en ce qui concerne les commerçants, le

Limogne

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, sous la présidence de M. le docteur Roger Couderc, maire.

Le conseil approuve les comptes administratifs définitifs de la commune et du bureau de bienfaisance de l'année 1922 ; vote le budget supplémentaire de l'année 1923, qui se chiffre par un excédent de 9.819 fr., et le budget primitif de 1921 et approuve le budget supplémentaire de 1923 et le budget primitif de 1924 du bureau de bienfaisance.

M. le président propose que le reliquat de 9.819 francs du budget additionnel soit réparti de la façon suivante : Achat d'une pompe à incendie ; réparations urgentes aux bâtiments communaux avec dédoublement de la police d'assurances contre l'incendie ; pompe communale ; achat de trois petites maisons pour agrandissement de la place où se tient le marché des oisons et des canards et assainissement du quartier aqueduc pour garantir la maison veuve Laparra, qui est souvent inondée, et la construction du chemin rural qui doit aboutir au chemin du cimetière, chemin qui dégagerait, les jours de foire, la grande artère qui traverse Limogne.

Le conseil, après explications entre conseillers municipaux, approuve en entier l'exposé de M. le maire et le prie de presser M. l'architecte communal afin que les travaux puissent se réaliser dans le courant de l'année.

Montouq

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort du capitaine Foulhaux du 1^{er} régiment d'infanterie malgache, survenue accidentellement aux environs de Tananarive où il était en garnison.

Le défunt était le beau-frère de M. Mashou, excellent instituteur de Montouq.

A la famille, cruellement éprouvée, nous adressons nos sincères condoléances.

Autobus. — Un service quotidien d'autobus Montouq-Lauzerte, depuis longtemps projeté vient d'être enfin réalisé. Le départ est à 8 h. 15, et l'arrivée à 6 h. 30. C'est là une grosse lacune comblée à la satisfaction de tous.

Tour-de-Faure

Nécrologie. — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de Mme Marie Verdou, née Delvit, épouse de M. Verdou, notre sympathique commis de culture des tabacs, décédée à la suite d'une courte et cruelle maladie, à l'âge de 59 ans.

Les obsèques de la regrettée défunte ont été célébrées le 29 juin, au milieu d'une grande affluente de parents et d'amis. Le corps a été ensuite transporté à Cabrerets.

En cette douloureuse circonstance, nous offrons à M. Verdou et à tous les siens nos condoléances les plus sincères.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Rencontre d'autos. — Lundi, vers 11 heures, à l'intersection du pont Gambetta, deux voitures autos sont entrées en collision. L'une d'elles, venant du pont Gambetta, a pris en écharpe celle venant du quai Colomb. La direction et l'essieu avant de la voiture tamponneuse ont été endommagés. Les conducteurs sont sortis indemnes de l'accident.

Trains spéciaux. — La Compagnie d'Orléans organise cette année, comme précédemment, avec le concours des agences Bonnet, Quantin et Coula, des trains spéciaux au départ de Paris.

Nous donnons ci-après, les jours d'arrivée à Figeac des trains Bonnet pendant le mois de juillet : 5, 12, 18, 23, 27 et 30.

Les trains numéros 10.201 partiront la veille des jours indiqués à 17 h. 45 de Paris-Austerlitz, pour arriver à Figeac à 5 h. 27.

Pour le retour les voyageurs pourront prendre les trains du service ordinaire, sauf pendant la période du

21 septembre au 5 octobre inclus où ils devront prendre obligatoirement les trains spéciaux : 10.202. Départ de Figeac, 18 h. 26 ; arrivée Paris-Austerlitz, 4 h. 49.

Consultations de nourrissons. — Des consultations de nourrissons auront lieu à Figeac, deux fois par mois, du 1^{er} juillet au 31 octobre, le premier et le troisième mercredis à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de la mairie. Ces consultations ont pour but : 1. D'encourager l'allaitement au sein ; 2. De donner aux mères les conseils nécessaires pour l'élevage de leurs enfants ; 3. De surveiller et de diriger les nourrices. Tous les enfants âgés de moins de deux ans peuvent être présentés à ces consultations. Des récompenses seront attribuées aux nourrices qui se signaleront par leur assiduité aux consultations, qui auront le mieux suivi les conseils médicaux et qui auront obtenu les meilleurs résultats.

Les artisans réunis. — Nous apprenons que notre société musicale « les Artisans réunis » a pu, grâce à une organisation nouvelle se rendre propriétaire de l'immeuble qu'elle occupait depuis de longues années.

Il nous a été donné de visiter les locaux nouvellement appropriés et de pouvoir nous rendre compte des efforts accomplis sous la direction du président M. Géréde, par le comité, pour arriver à ce résultat. De nombreuses réparations ont été faites.

Nous pouvons dire que nous avons maintenant une école de musique sous la direction de M. Escudier, chef, avec la collaboration de deux nouveaux sous-chefs MM. Vincent et Lemoyz.

Les jeunes gens peuvent venir nombreux se faire inscrire pour les cours de musique, ils trouveront auprès des anciens l'affectueuse camaraderie qui préside au sein de la société et auprès des chefs l'accueil le plus bienveillant.

Conférence sur la tuberculose. — Samedi 7 juillet prochain, à 21 heures, au cinéma Lala, rue Jean Jaures, aura lieu une conférence gratuite sur la tuberculose par M. le docteur Cruchet, membre de la ligne anti tuberculose.

Cette conférence sera suivie de projections cinématographiques.

Calare

Obsèques. — Dimanche 1^{er} juillet une foule nombreuse suivait le cercueil de Mme Douleau dont nous avons relaté l'accident la semaine dernière. Nous adressons à la famille nos condoléances émues.

Certificat d'études. — Les examens du certificat d'études primaires auront lieu à Calare, école des garçons, le vendredi 13 juillet, à huit heures du matin, sous la présidence de M. Besse, inspecteur primaire de l'arrondissement de Figeac.

Conseil municipal. — La séance est ouverte le 1^{er} juillet à 15 h. 20 sous la présidence de M. Bramel, maire.

Onze conseillers présents, M. Roques Armand, excusé.

M. le maire donne lecture de la lettre du préfet relative à la fixation des heures d'ouverture des classes, foires et marchés.

Le conseil décide de conserver l'heure d'hiver dont il se déclare partisan et qui est mieux appropriée aux besoins des populations.

M. le maire dit ensuite que la commune va recevoir une somme de 396 fr., sur la pension attribuée à l'aliéné Gach pour la mort de son fils au front.

Le compte de gestion du maire, les budgets supplémentaires du bureau de bienfaisance et communal de 1923 et ordinaires de 1924 sont approuvés.

M. Pons demande que des soupes chaudes soient données pendant l'hiver aux enfants qui fréquentent les écoles communales.

Adopté pour le temps compris entre le 15 octobre au 15 avril.

M. Andrieu, adjoint, propose d'attribuer, à la fin de l'année scolaire, des livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus méritants des écoles communales.

Le conseil décide d'attribuer 4 livrets de 20 fr. à chacune des écoles communales de Calare et deux à celle de Gaillac, les maîtres devant sou-

mettre au conseil leurs propositions d'attribution.

M. le maire annonce que M. Bosc, garde-champêtre, demande à être relevé de ses fonctions.

On avisera de lui trouver un successeur.

M. le maire dit qu'il reste un crédit de 1.200 fr. pour les réparations au faubourg et 2.000 pour les rues de la ville.

Les travaux seront exécutés dès que l'on trouvera la main-d'œuvre nécessaire.

Le conseil vote le principe d'un concours agricole pour les bœufs et moutons, en février, qui sera doté de 2.000 francs de prix.

Sur la proposition de M. le maire, l'indemnité de résidence aux instituteurs, qui est aujourd'hui facultative, est maintenue.

M. Andrieu propose de demander aux Compagnies d'assurances une subvention pour renouvellement du matériel de secours contre l'incendie.

La réparation des bancs de l'avenue de la gare est adoptée.

M. Maillebeu fait observer que dans l'ancien cimetière aucun alignement n'est fixé pour les allées et que les monuments sont irrégulièrement disposés. Il propose que des bornes soient placées à l'extrémité de chaque allée pour que l'alignement soit rigoureusement déterminé et enfin que, comme le terrain du nouveau cimetière est légèrement en contre bas de celui de l'ancien, on régularise le terrain par une légère pente transversale.

Adopté. Une somme de 500 fr. est votée pour la plantation d'arbres sur l'allée du cimetière, route de Marclillac.

Le conseil s'occupe enfin de la question des égouts. Le projet en sera remanié pour le rendre plus économique et les fonds pour l'exécution proviendront de ceux affectés au remboursement de deux emprunts qui arrivent à expiration. De cette manière il ne sera pas voté d'impôts nouveaux.

M. le maire fait observer qu'en conséquence si les feuilles d'impôts présentent une majoration, celle-ci ne viendra pas du conseil municipal, mais des centimes départementaux votés par le conseil général.

La séance publique est levée à 17 h. 20 et le conseil se continue en commission privée pour questions d'assistance et de secours.

Arrestation. — La nommé Lafleur Joanny, vannier nomade, qui s'était soustrait à ses obligations militaires pendant la guerre et recherché depuis longtemps à ce titre a été arrêté par la gendarmerie de la brigade de Calare.

Ses parents étaient d'origine suisse, mais lui était français. C'est en se donnant comme suisse qu'il avait échappé à ses obligations militaires.

Il sera dirigé demain sur Toulouse et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Teyssieu

Conférence. — Dimanche dernier fut faite, à l'école une conférence sur : « La sélection des vaches laitières de la race de Saers », par M. Mathieu, directeur de l'école d'agriculture d'Aurillac. Après la conférence on projeta un film à la fois amusant et instructif.

An nom de la population nous remercions l'aimable conférencier.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — L'affaire Roussel, liquoriste à Martel est renvoyée à quinzaine, son défenseur, M^r de Monzie, ayant demandé le renvoi.

Dans le procès pour diffamation, Bourgnoux-Delteil, de Lamothe, Bourgnoux est débouté de sa demande et condamné aux frais.

Une ménagère de Léobard, Mallet, Sara, 22 ans, inculpée de vols de canards et de lapins est condamnée à deux mois de prison avec sursis.

L'affaire Peyrot-Planche (accident d'automobile à l'Abbaye) a été plaidée. Peyrot a été relaxé et Planche de St-Aubin-de-Nabirat qui avait occasionné l'accident a été condamné pour délit de fuite, à 8 jours de prison avec sursis et 150 fr. d'amende.

Réunion de la section des pupilles.

Samedi prochain, à 3 heures du soir, aura lieu, à la mairie, une réunion de la section cantonale des pupilles de la nation.

Objet : Examens des demandes pour envoi d'enfants à la mer.

Banquet de l'Amicale des Instituteurs. — Le banquet de l'Amicale des instituteurs atteignant le nombre respectable de 150 adhésions le 3 juillet dernier.

A ceux qui craignaient que cette réunion fut fiasco, nous dédions ce résultat qui dépasse ceux des années précédentes.

Les convives sont assurés d'être très bien traités, contrairement au bruit malveillant qui avait couru.

Les Gourdonnais tiennent à prouver à tous qu'ils font aussi bien qu'aillieurs.

Générosité. — M. Auricoste instituteur à Gourdon ayant fait part à M. Cazelle, au nom de ses collègues, du désir qu'ils auraient d'avoir les salles de classe installées à l'électricité pour la soirée de dimanche prochain vient de recevoir du sympathique concessionnaire, M. Cazelle, et par retour du courrier, une très aimable lettre par laquelle il l'informe qu'il donne des instructions à son chef d'usine pour que cette installation soit faite en temps voulu et que les frais d'installation restent à sa charge.

Au nom de tout le personnel enseignant du Lot, l'Amicale des Instituteurs et des Institutrices, et la Société de secours mutuels remercient bien vivement l'excellent M. Cazelle de son geste généreux et bienveillant, à l'égard de leur corporation dont tous lui seront grés.

Accident de voiture mortel. — Se rendant à Gourdon, Mme Eulalie Aussel, veuve Constant, âgée de 65 ans, demeurant au bourg de St-Projet, monta, en cours de route, sur le chariot de son voisin, M. Constant, marchand de vin.

Avant d'être tombé par mégarde son parapluie entre les jambes du cheval, la bête, surprise, fit un brusque écart, qui entraîna la chute des deux voyageurs.

Le conducteur fut relevé avec des contusions sur tout le corps et des blessures graves à la tête. Mme Constant, très grièvement blessée, expira peu après.

Accident de bicyclette. — Dimanche dernier, notre concitoyen Adrien Chaumeil, 32 ans, commis aux Nouvelles Galeries, fut victime d'un terrible accident de bicyclette.

Il venait de descendre la rapide descente de Gourdon au Pont-du-Gua près notre ville, lorsqu'arrivé au fond, un érou du guidon s'étant desserré et n'étant plus maître de la direction, il fut projeté violemment dans le talus.

Dans sa chute il se fit de graves blessures à la figure, à la tête et au bras gauche qui l'obligeront à plusieurs jours de repos.

Trophée des Provinces. — Ces courses ont eu lieu dimanche dernier 1^{er} juillet, par une chaleur torride. Malgré cela, beaucoup de coureurs sont arrivés en bonne forme au contrôle de Gourdon. Ils se sont classés comme suit :

1^{er}, Fontanel de Gourdon ; 2^e, Dumoulin ; 3^e, Maratuech ; 4^e, Pérrier ; 5^e, Valadié ; 6^e, Bouysson ; 7^e, Ballat ; 8^e, Irissou ; 9^e, Ortaudi ; 10^e, Descoubès.

Les différentes primes de la localité ont été attribuées aux lauréats dont les noms suivent :

Fontanel arrivé à 14 h. 1, 80 francs ; Dauliac arrivé, à 14 h. 3, 30 fr. et une enveloppe ; Delpech et Picou, arrivés à 14 h. 8, 15 fr. chacun et une chambre à air ; Pradeyrol, arrivé à 14 h. 19, 10 fr.

La population s'est beaucoup intéressée à cette course et aux coureurs.

Lamothe-Fénélon

Probité. — Un portefeuille contenant la somme de 76 francs ayant été perdu par Pierre Chanteloube, débitant à Lamothe-Fénélon, fut trouvé par Marie Coussard, 62 ans, bonne chez Mlle Aysas, de Rouffillac et immédiatement rendu au légitime propriétaire qui fut très heureux de rentrer en possession de son argent.

Nos félicitations à l'honnête Mlle Coussard.

Souillac

Conseil municipal. — La session de mai, annoncée pour dimanche dernier, n'a pu être tenue, le quorum n'ayant pas été atteint.

Suicide. — On a découvert, pendu dans une cabane, le cadavre du nommé Martine, qui avait quitté son domicile dimanche et qu'on recherchait à Brive. On attribue cet acte de désespoir à la neurasthénie, Martine était âgée de 45 ans environ, mariée et père de deux enfants assez jeunes.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Notre concitoyen M. Bouysson, résident à Paris, vient de recevoir la médaille d'honneur de la Société d'Encouragement au Bien.

M. Bouysson est membre du conseil d'administration de la « Grappe du Quercy ». Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Vayrac

Fête nationale. — La municipalité républicaine de Vayrac va cette année, fêter dignement le 14 juillet.

A cette occasion, des fêtes seront organisées au profit des pauvres de la commune et un grand banquet démocratique, sous la présidence de notre sympathique conseiller général M. Limes, réunira, sous la halle, tous les républicains du Bloc des gauches.

Le prix de la carte est fixé à 10 fr. On peut dès maintenant, et jusqu'au jeudi 12 juillet, se faire inscrire chez MM. Sennac, adjoint ; Garrigues, conseiller municipal ; Lagabriele, vétérinaire ; Breil, agent d'assurances et Louradour, secrétaire de mairie.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 18.

En Tchécoslovaquie

De Prague : M. Benès, ministre des Affaires Etrangères de Tchécoslovaquie, partira demain pour dissiper le désaccord survenu au sujet de l'élaboration d'un traité de commerce avec la France et la Grande-Bretagne.

Soviets et Grande-Bretagne

De Londres : Il serait inexact que les Soviets aient pressenti le gouvernement britannique en vue d'obtenir leur reconnaissance.

L'Angleterre et les réparations

De Londres : D'après le New-York Herald ce n'est nullement l'intransigeance française qui retarde la solution du problème des réparations.

La cause de ce retard réside dans les divergences de vues qui existent au sein du cabinet britannique.

Les socialistes allemands et les actes de sabotages

De Berlin : Les socialistes alle-

LES PIEDS SENSIBLES PENDANT LES CHALEURS. Un simple bain de pieds salin vous débarrassera de vos pires souffrances. Tous ceux qui ont les pieds sensibles connaissent par expérience les souffrances que les chaleurs leur font endurer. Les pieds brûlent comme du feu, ils enflent et s'échauffent, les chaussures semblent devenir trop étroites et les douleurs causées par d'anciens cors et durillons deviennent souvent intolérables ; ceux dont les pieds sont sujets à une transpiration excessive souffrent plus que jamais des effets néfastes de cette pénible affection. Il est de toute actualité de rappeler un simple bain de pieds salin constitue une protection efficace et une véritable panacée contre ces divers maux. Un bain salin stimule la circulation du sang, tonifie et délasse les pieds meurtris et endoloris et fait disparaître toute sensation de brûlure et de fatigue ; de plus, étant légèrement oxygéné, l'eau salinée est d'une grande efficacité contre l'irritation et la mauvaise odeur occasionnées par une sudation trop abondante. Une petite poignée de Saltrates Rodell, sels naturels extra concentrés, vendus à un prix modique par tous les pharmaciens, suffit pour préparer un de ces bains bienfaisants. Il est donc bien inutile de souffrir plus longtemps de maux de pieds pendant les chaleurs, puisque pour quelques francs seulement, vous pouvez si facilement les débarrasser à tout jamais.

L'ÉTRANGÈRE

Adapté de l'anglais PAR E.-Pierre LUGUET

XX

— J'avais peur... balbutia-t-elle en tournant les yeux d'abord sur Rambert, puis sur son mari. — J'avais peur... Sa voix mourut ; dans sa détresse, ses yeux restèrent fixés sur Reginald.

Elle comprit alors, plus vivement que jamais, combien elle était prise et étroitement enfermée dans les mailles de son propre mensonge ! N'osant expliquer la raison réelle de sa peur, elle ne pouvait dire : « Je me suis sauvée parce que l'homme dont je personnalais la veuve était revenu » ; ni ne pouvait prétendre avoir essayé d'échapper aux résultats possibles de sa conduite envers Harold, puisque jusqu'à ce qu'elle eût appris la mort de ce dernier, la pensée d'une telle catastrophe n'avait jamais traversé son esprit. Elle n'avait donc pas fui devant la loi... et à cette heure on lui demandait d'expliquer cette fuite... de...

La voix du Coroner, grave, qui- que toujours bienveillante, interrom-

pit les pensées qui se pressaient péniblement dans son cerveau.

— Vous aviez peur que M. Harold Metcalfe fût sérieusement blessé par sa chute et vous n'osiez faire face aux conséquences ? C'est cela, n'est-ce pas ?

Le visage d'Alison devint hagard et presque vieux dans ce moment de tension effroyable.

— Je... commença-t-elle, puis elle s'arrêta et reprit : Je... ne... pouvais... faire face aux conséquences... je racrochant aux paroles du Coroner et les répétant avec l'instinct bien net qu'ils étaient sa seule sauvegarde, et vraies, tout au moins partiellement. Mais pendant qu'elle parlait, ses yeux furent attirés par le regard de Stephen Rambert, et le sourire cruel de sa face épouvantablement crispée par la douleur, la fit reculer comme sous un choc.

Elle répondit machinalement aux questions qui lui furent encore posées, tandis que dans son esprit, se levait ce problème angoissant :

— Que va dire cet homme quand viendra son tour ? De quel coup mortel me frappera-t-il ?

L'interrogatoire terminé, Alison se rassit avec un long soupir de désespoir plus encore que de soulagement, désespoir engendré par la conviction que Stephen se proposait de lui faire tout le mal en son pouvoir. Elle n'entendait pas un mot des dépositions qui suivirent immédiatement la sienne ; ses yeux ne pouvaient quitter le visa-

ge tiré de son ennemi, son cerveau refusait d'admettre d'autre considération que celle de sa déposition proche. Elle avait perdu toute conception du temps et n'aurait pu dire si des heures ou des minutes s'étaient écoulées depuis que sa voix avait cessé de répondre aux questions sans fin qui lui avaient été adressées, si des jours, des semaines ou des mois s'étaient succédés dans cette salle bondée de monde, quand enfin... enfin... le nom de Stephen Rambert fut appelé.

Stephen se leva lentement de la position singulièrement tassée dans laquelle il s'était tenu jusque-là, donnant à tous l'impression que tout mouvement lui était ou difficile ou pénible ; et, s'étant levé, il ne resta pas droit, mais courbé, s'appuyant lourdement sur le dossier d'une chaise placée près de lui.

Ses réponses aux questions préliminaires furent faites d'une voix si basse, que le Coroner dut lui demander de parler plus distinctement, et, avec des pauses longues et fréquentes pendant lesquelles il respirait avec effort ; ce fut seulement quand le Coroner dit lentement :

— Voulez-vous nous apprendre ce que vous avez vu du haut du chemin de Milson, le jour de la mort de M. Harold Metcalfe ? qu'un soupçon de couleur vint sur son visage et qu'il se redressa un peu.

— Oui, répondit-il, la voix son dain claire et forte, la respiration ré-

gulière, je peux vous dire toute la vérité, parce que j'étais dans le chemin quand Metcalfe... quand Metcalfe...

La force factice qui avait résonné dans sa voix mourut aussitôt que née. Il chancela, une de ses mains saisit sa poitrine d'une étreinte d'agonie, une douleur intolérable se lut dans ses regards ; la pâleur augmenta, des gouttes de sueur mouillèrent son front.

— Je..., dit-il haletant, je... c'est... la mort... et moi...

Il s'abatit en avant ; deux assistants s'élançèrent pour le soutenir, sur lesquels il s'appuya lourdement, la main toujours crispée sur sa poitrine, la respiration lente et pénible les yeux clos.

Le Coroner se leva ; il allait parler, quand Rambert ouvrit les yeux étendus sa main libre.

— C'est... la fin ! parvint-il à dire. Je... ne peux pas... mourir... jusqu'à... jusqu'à...

Avec une force surhumaine, il se dégagea des bras qui le soutenaient, et les yeux fixés sur Alison, prononça faiblement, mais distinctement :

— J'ai... tué... Harold Metcalfe... nous nous sommes... querellés... je... l'ai tué... poignard... ma chambre... je... souffre... mon... Dieu !

Les mots se perdirent dans un cri d'angoisse si épouvantable que les assistants frissonnèrent, et tandis que les échos de ce cri s'éteignaient, Stephen Rambert retomba dans son fau-

teuil, masse inerte marquée du sceau de la mort, ses derniers souffles sortant avec de lents et pénibles efforts de ses lèvres violacées.

XXI

Après qu'elle eut surmonté le premier coup accablant et l'horreur de la mort subite de Stephen Rambert, Alison comprit — avec quel soulagement — que le seul grand danger existant était écarté de sa route. Rambert, Rambert seul pouvait dire la vérité sur son mensonge ; sa mort éloignait tout péril car l'éventualité d'une nouvelle rencontre avec Mrs Jennings était trop aléatoire pour y songer.

Son secret n'était plus qu'à elle et à celui qui lui avait donné son nom. En s'en souvenant, Alison se sentait passionnément reconnaissante.

Assez étrangement, le fait que la confession du mort l'exonérait de tout blâme possible, pour le meurtre d'Harold, la touchait moins que la certitude de ne partager son secret qu'avec son mari. Cette pensée fut pour elle supérieurement reconfortante pendant les jours de malaise qui suivirent son retour et l'enquête.

Il y avait encore bien assez de malaise dans les rapports journaliers et constants avec un homme qui était son mari sans l'être, dont l'attitude, bien qu'absolument douce et courtoise, n'approchait jamais de l'amitié, encore moins de l'intimité, dont la présence lui rappelait constamment

mands demandent avec insistance que le chancelier désavoue les actes de sabotage.

Angora mobiliserait !

De Constantinople : On croit savoir que le gouvernement d'Angora rappelle sous les drapeaux les classes récemment démobilisées.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Millerand.

Il s'est occupé spécialement de la situation extérieure.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles CHARNAUX, THÉRON, ARNAUDET, VAZELLE, CAUNÉSIL, TOURRIOL, LAMBERT, COURNÈDE, COURDÈS, CALMETTE, TON et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Marie CHARNAUX leur fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine, décédée le 5 juillet, à l'âge de 14 ans.

Les obsèques auront lieu le samedi 7 juillet, en l'Eglise Saint-Barthélemy, à 8 h. 1/4 du matin.

Réunion à la maison mortuaire, avenue du Nord (villa Alix).

REMERCIEMENTS

Tous les membres de la famille MONSOU remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie en raison du deuil cruel qui vient de les frapper, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Charles MONSOU Ancien Commis à la Recette Municipale Aux amateurs d'ancien

Allez voir chez CAMBRAI, marchand de meubles, 18, rue des Soubirous, à côté de la prison, son assortiment d'armoiries, commodes, bahuts ordinaires et de rehaut, vaisselier, tables ordinaires, chaises, vaisselle et autres bibelots en tous genres.

Vous trouverez aussi tout l'assortiment du meuble moderne ainsi qu'un piano avec son tabouret en assez bon état.

Représentants actifs demandés sachant organiser s/s agents dans 1 ou plusieurs Départ., travail facile. P^{re} commission. RABAUD, 70, rue Lisleferme, BORDEAUX.

TRÈS SÉRIEUX. Dans chaque ville où il y a la gare on recherche UN AGENT bien relationné, possédant petit capital pour placement dans clientèle particulière d'appareils brevétés. Gain assuré : 50 à 60 fr. par jour. Mise au courant. Convientrait à retraité désireux augmenter revenus.

Bibliographie

Le 14 juillet

LA REVUE HEBDOMADAIRE

publiera un numéro spécial à l'occasion du troisième centenaire de Pascal.

Collaboreront à ce numéro : Maurice Barrès, Henri Brémont, Paul Valéry, Julien Benda, Jacques Maritain, Lucien Fabre, Jean Baruzi, François Mauriac, Robert Valléry-Radot, Jacques Chevalier, Cécile Gazier, Jean Balde, Charles du Bos, Guy de Pourtalès, Charles-Gustave Amiot, Fortunat Strowski, Madame la Comtesse de Noailles.

Ce numéro, qui paraîtra au lieu et place du numéro hebdomadaire comportera 160 pages de texte et sera accompagné d'illustrations pour la plupart inédites.

Il sera vendu au prix de 2 fr. 25.

Il comportera en outre un tirage à part, au format de la Revue non rognée, sur Madagascar de Lafuma-Navarre, intéressant particulièrement les amateurs et les bibliophiles.

Le chiffre de ce tirage est fixé à 400 exemplaires numérotés de 1 à 400, au prix de souscription de 20 francs (majoration de 25% à la mise en vente.)

Nous prions nos abonnés et lecteurs de s'inscrire sans retard, le tirage étant strictement limité.

Les souscriptions sont reçues dès maintenant à la Revue hebdomadaire, 8, rue Garancière, Paris-VI.

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée

Paraissant tous les Vendredis

Sommaire du N° 3 (Nouvelle série)

Editorial. — Ce qu'on dit. — Affaires intérieures : Tryggvæ. L'excommunication des ministres. — Affaires extérieures : Jacques Chastenet : Tanger. — Jacques Bardoux : La crise belge et l'Allemagne. — Affaires économiques : Lucien Romier : La politique et l'économie aux prises. — Notes et figures : A. de Bersaucourt : Une foire d'antiquaires. — Léon Lorrain : Au Canada. — Littérature : Jacques Boulenger : Marcel Dupont et Jean d'Esme. — Théâtre : Etienne Rey : Conservatoire et music-hall. — Art et curiosité : Henri Clouzot : L'exode de nos richesses nationales. — Armée et marine : Jean Fleuriot : Avant le vote de la loi des cadres. — Visites et promenades : Jehan Senep : Dix minutes de révolution, place de l'Opéra. — Actualité scientifique : Jean Labadié : Pour une meil-

leure combustion de notre houille. — Roman : Charles-Maurice Chenu : Jacqueline émerveillée (suite). — Journaux et revues. — Vie sportive. — Bourse.

LES ANNALES

Particulièrement varié, le numéro des Annales de cette semaine contient un article de Guyot, le célèbre coureur, sur les risques et émois du conducteur d'automobile; des souvenirs d'Adolphe Brissot sur Henner, illustrés par des reproductions de tableaux de maître dont on vient d'inaugurer le musée; une nouvelle, de Jean-Michel Renaitour, le lauréat de la Bourse nationale de voyage; des anecdotes sur « Sarah Bernhardt au Conservatoire » rapportées par Jules Truffier; la suite du « Voyage en zigzags », d'André Lang, et celle des « Entretiens sur la grammaire française » d'Abel Hermant, etc. En vente partout, le numéro : 75 centimes.

LA NATURE

L'installation de la nouvelle Fourrière de la Ville de Paris, remet sur le tapis la question de l'abatage des chiens, chats et autres animaux domestiques. La Nature indique les procédés employés dans les divers pays pour détruire sans douleur les animaux nuisibles ou encombrants. M. le Dr Calmette, sous-directeur de l'Institut Pasteur, montre, par une série de statistiques, la mortalité par maladies microbiennes en France avant et après Pasteur. Il s'en dégage une démonstration fort claire des bienfaits multiples des doctrines pastorales.

Puis voici le récit de l'expédition aérienne actuellement en cours en Nouvelle-Guinée: révélation curieuse de peuples jusqu'ici inconnus des Européens.

Après une analyse des dernières communications à l'Académie des Sciences, ce numéro de La Nature se termine par le récit du lancement d'un yacht, montrant les problèmes mécaniques que soulève cette opération et par la description d'une extraordinaire invasion de Vélètes sur les côtes de Gènes.

Le Supplément, comme toujours, très varié, renferme un exposé des appareils duplicateurs modernes, des conseils pour l'observation du ciel au mois d'août prochain, de nombreux renseignements pratiques et des indications sur les livres scientifiques récemment parus.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Relations directes d'été de Bordeaux-Saint-Jean, Toulouse et Nantes avec les stations thermales d'Auvergne depuis le 1^{er} juin 1923.

Aller. — Départ de Bordeaux-Saint-Jean à 10 h. 02, de Périgueux à 12 h. 38, de Brive à 14 h. 13. — Arrivée à la Bourboule à 18 h. 32, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat à 19 h. 24.

Retour. — Départ de Royat à 9 h. 08, du Mont-Dore à 10 h. et de La Bourboule à 10 h. 17. — Arrivée à Brive à 14 h. 41, à Périgueux à 16 h. 16, à Bordeaux-Saint-Jean à 18 h. 23.

Voitures directes de Bordeaux-St-Jean au Mont-Dore et à Royat.

Aller. — Départ de Toulouse à 10 h. 09. — Arrivée à La Bourboule à 18 h. 32, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat à 19 h. 24.

Retour. — Départ de Royat à 11 h. 09, du Mont-Dore à 12 h. 24, de la Bourboule à 12 h. 42. — Arrivée à Toulouse à 22 h. 25.

Voitures directes de Brive au Mont-Dore et à Royat. — Wagon-Restaurant de Toulouse à Brive et retour.

Aller. — Départ de Nantes à 6 h. — Arrivée à La Bourboule à 17 h. 59, au Mont-Dore à 18 h. 20 et à Royat à 19 h. 24.

Retour. — Départ de Royat à

6 h. 21, du Mont-Dore à 9 h. 37, de La Bourboule à 9 h. 55. — Arrivée à Nantes à 21 h. 24.

Voitures directes de Nantes à Montluçon et vice-versa

Service automobile du Mont-Dore à Saint-Nectaire

Aller. — Le Mont-Dore départ 8 h. et 18 h. 30. — Saint-Nectaire arrivée 9 h. 30 et 20 h.

Retour. — Saint-Nectaire départ 17 h. 45 et 7 h. 30. — Le Mont-Dore arrivée 19 h. 15 et 9 h.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

Marché de La Villette

2 Juin 1923

| ESPÈCES | ENTRÉES | RENOU | PRIX PAR 1/2 KIL. (Les porcs se cotent au 50 %, poids vif) | | |
|--------------|---------|-------|--|----------------------|----------------------|
| | | | 1 ^{re} qual. | 2 ^e qual. | 3 ^e qual. |
| Bœufs.... | 5.280 | 355 | 3,10 | 2,90 | 2,40 |
| Vaches.... | 3.086 | 436 | 4,00 | 3,75 | 3,50 |
| Taureaux.... | 10.914 | 456 | 4,00 | 3,75 | 3,50 |
| Moutons.... | 2.837 | » | 6,40 | 6,20 | 5,80 |

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs et moutons, très mauvaise sur les veaux, facile sur les porcs.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

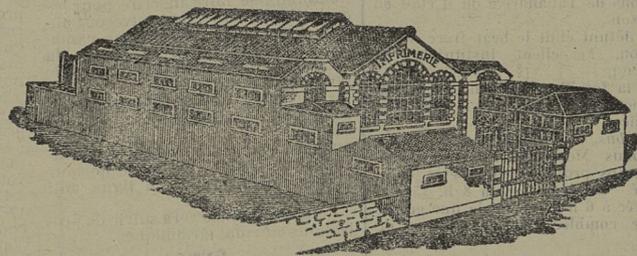
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

| Ligne de Cahors-Castelnaud | |
|--------------------------------------|------------|
| Départ de Cahors | 17 00 |
| — Sept-Ponts | 17 15 |
| — Le Montat | 17 25 |
| — Embr. Terry | 17 30 |
| — Granjoulx | 17 35 |
| — L'hospitalet | 17 40 |
| — Pern | 17 50 |
| — Boyer | 18 00 |
| — Malmousque | 18 10 |
| — Vitarelles | 18 20 |
| Arrivée à Castelnaud | 18 30 |
| Ligne de Castelnaud-Cahors | |
| Départ de Castelnaud | 8 00 |
| — Vitarelles | 8 15 |
| — Malmousque | 8 25 |
| — Boyer | 8 30 |
| — Pern | 8 40 |
| — L'hospitalet | 8 45 |
| — Granjoulx | 8 50 |
| — Embr. Terry | 8 55 |
| — Le Montat | 9 00 |
| — Sept-Ponts | 9 15 |
| Arrivée à Cahors | 9 30 |
| Ligne de Castelnaud à Lalbenque-Gare | |
| Départ Castelnaud | 6 25 16 45 |
| — Flaugnac | 6 35 16 55 |
| — Caniez | 6 40 17 05 |
| — St-P.-Labouffie | 6 50 17 10 |
| — Rescoufflé (L.) | 7 05 17 25 |
| — Fontanes | 7 15 17 35 |
| Arrivée Lalbenque (g.) | 7 25 17 45 |
| Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnaud | |
| Départ Lalbenque (g.) | 8 25 18 25 |
| — Fontanes | 8 35 18 35 |
| — Rescoufflé (L.) | 8 45 18 45 |
| — St-P.-Labouffie | 8 55 18 55 |
| — Caniez | 9 00 19 00 |
| — Flaugnac | 9 10 19 10 |
| Arrivée Castelnaud | 9 25 19 25 |
| Ligne de Cahors-St-Cyprien-Montcuq | |
| Départ de Cahors | 16 00 |
| — Embr. r. Nat ^e | 16 10 |
| — Labast.-Marnnac | 16 35 |
| — Lascabanes | 16 80 |
| — Quatre-Routes | 17 00 |
| — Saint-Cyprien | 17 05 |
| — Escayrac | 17 20 |
| Arrivée à Montcuq | 17 45 |
| Ligne de Montcuq-St-Cyprien-Cahors | |
| Départ de Montcuq | 9 00 |
| — Escayrac | 9 15 |
| — Quatre-Routes | 9 20 |
| — St-Cyprien | 9 30 |
| — Lascabanes | 10 05 |
| — Labast.-Marnnac | 10 30 |
| — Embr. r. Nat ^e | 10 45 |
| Arrivée à Cahors | 11 » |
| Ligne de Cahors à Montcuq | |
| Dép. Cahors | 7 30 17 15 |
| — Embr. route Nat ^e | 7 40 17 25 |
| — Embr. r. Trespoux | 7 55 17 40 |
| — Le Cluzel | 8 » 17 45 |
| — Villesèque | 8 10 17 55 |
| — Saint-Martial | 8 15 18 05 |
| — Saint-Pantaléon | 8 25 18 15 |
| — Bagat | 8 35 18 20 |
| — Saint-Daunès | 8 45 18 30 |
| Arrivée Montcuq | 9 » 18 45 |

| Ligne de Montcuq à Cahors | |
|--------------------------------|------------|
| Dép. Montcuq | 7 » 18 00 |
| — Saint-Daunès | 7 10 18 10 |
| — Bagat | 7 20 18 20 |
| — Saint-Pantaléon | 7 25 18 25 |
| — Saint-Martial | 7 35 18 35 |
| — Villesèque | 7 50 18 50 |
| — Le Cluzel | 8 05 19 15 |
| — Embr. r. Trespoux | 8 10 19 20 |
| — Embr. route Nat ^e | 8 20 19 30 |
| Arrivée Cahors | 8 30 19 45 |
| Ligne de Montcuq-Libos | |
| Départ de Libos (gare) | 8 05 |
| — Fumel | 8 15 |
| — Montayral | 8 25 |
| — Mauroux | 8 45 |
| — Lacapelle-Cab. | 9 » |
| Arrivée à Puy-l'Evêque | 9 15 |
| Ligne de Cahors à Limogne | |
| Départ de Cahors | 16 30 |
| — Arcambal | 16 45 |
| — Rossignol | 17 10 |
| — Le Peuplier | 17 25 |
| — Concois | 17 40 |
| — Escamps | 17 55 |
| — Bach | 18 15 |
| — Varaire | 18 30 |
| Arrivée à Limogne | 19 » |
| Ligne de Limogne à Cahors | |
| Départ de Limogne | 7 00 |
| — Varaire | 7 15 |
| — Bach | 7 30 |
| — Escamps | 7 45 |
| — Concois | 8 15 |
| — Le Peuplier | 8 25 |
| — Rossignol | 8 40 |
| — Arcambal | 9 05 |
| Arrivée à Cahors | 9 30 |
| Ligne de Cahors-Saint-Céré | |
| Départ de Cahors | 16 15 |
| — Larroque | 16 25 |

| Départ de Lamadeleine | 16 30 |
|-----------------------------------|-------|
| — Savanac | 16 35 |
| — Vers | 16 40 |
| — Lauzès | 17 30 |
| — Saint-Cernin | 17 50 |
| — Caniac (poteau) | 18 00 |
| — Soulomès | 18 05 |
| — Labastide-Murat | 18 30 |
| Arrivée à Labastide-Murat | 18 40 |
| Ligne de Saint-Céré-Cahors | |
| Départ de Saint-Céré | 4 30 |
| — St-Jean | 4 35 |
| — St-Médard | 4 40 |
| — Bagou | 4 50 |
| — Boutel | 5 » |
| — Mayrinhae | 5 10 |
| — Le Pontet | 5 15 |
| — Lapergue | 5 25 |
| — Gramat | 5 35 |
| — Péchaud | 6 20 |
| — Le Bastit | 6 35 |
| — Carluet (embr.) | 6 55 |
| — Montfaucou | 7 15 |
| — Labastide-Murat | 7 45 |
| Arrivée à Labastide-Murat | 8 35 |
| Ligne de Labastide-Murat à Cahors | |
| Départ de Labastide-Murat | 8 35 |
| — Soulomès | 8 45 |
| — Caniac (poteau) | 8 50 |
| — Saint-Cernin | 8 55 |
| — Lauzès | 9 10 |
| — Vers | 9 40 |
| — Savanac | 9 50 |
| — Lamadeleine | 10 00 |
| — Larroque | 10 10 |
| Arrivée à Cahors | 10 30 |
| Ligne de Figéac-Saint-Céré | |
| Départ de Figéac | 16 00 |
| — Planioles | 16 15 |
| — Camburat | 16 25 |
| — Fons | 16 40 |
| — Issepts | 16 55 |
| — Le Bourg | 17 15 |
| — Lacapelle | 17 30 |
| — Anglars | 17 40 |
| — Aynac | 18 20 |
| — La Gineste | 18 40 |
| Arrivée à Saint-Céré | 19 00 |
| Ligne de Saint-Céré à Figéac | |
| Départ de Saint-Céré | 7 15 |
| — La Gineste | 7 30 |
| — Aynac | 7 50 |
| — Anglars | 8 20 |
| — Lacapelle | 8 30 |
| — Le Bourg | 8 50 |
| — Yssepts | 9 05 |
| — Fons | 9 20 |
| — Camburat | 9 30 |
| — Planioles | 9 45 |
| Arrivée à Figéac | 10 00 |

| Ligne de Bagnac à Saint-Céré | |
|---|-------|
| Départ de Bagnac | 19 45 |
| — La Curade | 20 10 |
| — Le Mazers | 20 20 |
| — Terres-Rouges | 20 30 |
| — Le Sers (corresp.) | 20 40 |
| — Croix de Malte | 20 50 |
| — Le Dental | 20 55 |
| — Latronquière (cor.) | 21 15 |
| Départ de Latronquière (cor.) | 10 35 |
| — Sènaillac (cor.) | 11 10 |
| — Vaguié | 11 15 |
| — La Madeleine | 11 25 |
| — Souzeyrac (cor.) | 11 45 |
| — Alzac | 11 55 |
| — Le Faugas | 12 05 |
| — Rougié | 12 15 |
| — Frayssinhes | 12 25 |
| — Siramond | 12 35 |
| Arrivée à St-Céré (cor.) | 12 40 |
| Ligne de Saint-Céré à Bagnac (1) | |
| Départ de St-Céré | 15 45 |
| — Siramond | 15 50 |
| — Frayssinhes (cor.) | 16 05 |
| — Rougié | 16 20 |
| — Le Faugas | 16 30 |
| — Alzac | 16 40 |
| — Souzeyrac (cor.) | 16 55 |
| — La Madeleine | 17 15 |
| — Vaguié | 17 20 |
| — Sènaillac (cor.) | 17 30 |
| Arrivée à Latronquière (cor.) | 17 50 |
| Ligne de Latronquière (cor.) | |
| Départ de Latronquière (cor.) | 9 50 |
| — Le Dental | 10 05 |
| — Croix de Malte | 10 10 |
| — Le Sers (cor.) | 10 20 |
| — Terres-Rouges | 10 30 |
| — Le Mazers | 10 40 |
| — La Curade | 10 50 |
| Arrivée à Bagnac | 11 20 |
| (1) L'autobus St-Céré-Bagnac s'arrête le soir à Latronquière pour n'en repartir que le lendemain matin. | |
| Ligne de Lacapelle-Marival à Labastide-Murat | |
| Départ de Lacapelle | 5 30 |
| — Le Bourg | 5 40 |
| Arrivée à Assier | 6 » |
| Ligne de Assier | |
| Départ d'Assier | 7 » |
| — Livernon | 8 10 |
| — Grèzes | 8 25 |
| — Espédaillac | 8 40 |
| — Quissac | 8 55 |
| — Cornouiller | 9 05 |
| — Fontanes | 9 15 |
| — Goudou | 9 30 |
| Arrivée à Labastide | 9 40 |
| Ligne de Labastide-Murat à Lacapelle-Marival | |
| Départ de Labastide | 16 15 |
| — Goudou | 16 20 |
| — Fontanes | 16 40 |
| — Cornouiller | 16 55 |
| — Quissac | 17 05 |
| — Espédaillac | 17 15 |
| — Grèzes | 17 25 |
| — Livernon | 17 35 |
| Arrivée à Assier | 17 45 |
| Ligne de Assier | |
| Départ d'Assier | 19 20 |
| — Le Bourg | 19 40 |
| Arrivée à Lacapelle | 19 50 |
| Ligne de Figéac à Latronquière | |
| Départ de Figéac | 7 45 |
| — Planioles | 8 00 |

| Ligne de Plan de Planioles. | |
|--------------------------------|-------|
| Départ de Doullan | 8 20 |
| — Cardaillac (cor.) | 8 40 |
| — Prentegarde | 8 55 |
| — Lascombelles | 9 10 |
| — Ste-Colombe | 9 15 |
| — Rauqueyrac (cor.) | 9 25 |
| — Lavitarelle | 9 35 |
| — Richour | 9 45 |
| — St-Méd.-Nicourley | 9 55 |
| — Laveysière-Gorses | 10 20 |
| — Lacayolle | 10 25 |
| Arrivée à Latronquière (cor.) | 10 45 |
| Ligne de Latronquière à Figéac | |
| Départ de Latronquière | 18 00 |
| — Lacayolle | 18 15 |
| — Laveysière-Gorses | 18 35 |
| — St-Médard | 18 55 |
| — Richour | 19 05 |
| — Lavitarelle (cor.) | 19 15 |
| — Rauqueyrac (cor.) | 19 25 |
| — Ste-Colombe | 19 35 |
| — Prentegarde | 19 50 |
| — Cardaillac | 20 10 |
| | |